

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

Une nouvelle conseillère en place au conseil municipal



Des subventions ont été demandées concernant le réaménagement de la rue du Lac. Photo Jacques Duplessis

Lors du dernier conseil, les élus ont examiné plusieurs dossiers d'aménagement, de voirie et d'éclairage public. La séance a aussi porté sur la réorganisation du regroupement pédagogique intercommunal après l'annonce d'une fermeture de classe.

La réunion du conseil municipal de mardi soir a débuté par la présentation de Nathalie Colin, seizième sur la liste électorale, et qui a pris la place de Jacques Lemarquis, démissionnaire.

La séance s'est ouverte par des demandes de subventions concernant les travaux d'aménagement de la rue du Lac sur le secteur de Bouzey. Et Gilles Dubois, de présenter succinctement ce chantier, avec sécurisation pour les usagers et les piétons, cheminement piéton et vélo, évacuations des eaux pluviales, etc. Il a conclu cette présentation par le coût de cette opération, qui se monte à 577 455 € HT.

D'où la demande au conseil départemental d'une subvention, ainsi qu'une autre dans le cadre des amendes de police. Puis il a rappelé qu'à l'heure actuelle, sur cette opération des subventions ont déjà été demandées à la DETR, au conseil régional, au conseil départemental, à la communauté d'agglomération d'Épinal, à l'Agence de l'eau, ce qui pourrait amener un financement de 459 893 €, soit 79,64 % du montant. Il resterait donc à la charge de la commune 117 562 €.

Dans le cadre de la voirie communale, là aussi des demandes de subventions ont été effectuées. Rappelons que cette opération, la dernière tranche de l'étude commandée voici

quelques années, concerne le Clos de la Redoute, l'impasse des Iris et la voie communale du chemin des Grillots. Le montant de ces chantiers se chiffre à quelque 4 900 €.

À la suite de quoi, les élus ont donné leur aval à un transfert de compétences au syndicat départemental d'électricité des Vosges (SDEV) au niveau investissement de l'éclairage et ce, pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030.

Le maire a ensuite annoncé la suppression d'une classe au sein du RPI, ce qui impliquera une réorganisation dans les classes d'où la mise en place nouvelle des classes avec la suppression d'un poste. Pour le maire, « il est important de trouver la solution la plus équilibrée possible et surtout de tenter de ne pas geler cette procédure ».

Le conseil a également été informé de la pose d'un garde-corps rue des Cascades, pour un montant de 3 678,83 € HT, ainsi que du démoussage de la toiture de la mairie, estimé à 3 325,58 € HT.